

CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (CSP) - PCS

Définition (CSP ou PCS)

Répartition de la population française (active ou non) dans des **catégories statistiques** dont les membres présentent une **certaine homogénéité sociale**

Remarque : c'est-à-dire une **homogénéité sociale** qui correspond au même genre de comportements dans différents domaines (comme, par exemple, la fécondité, les opinions politiques, les pratiques de loisirs, etc.).

Explication

Les **C.S.P.** sont des catégories statistiques créées par l'INSEE et **appliquée dès 1954**.

Les **P.C.S.** correspondent à des catégories statistiques qui ont été **modifiées en 1982** (à partir des CSP de 1954) pour mieux rendre compte de l'évolution de la population active.

Pour constituer ces groupes, l'I.N.S.E.E prend en compte un certain nombre de **critères socio-professionnels** :

- le **statut des actifs** (salarié / travailleur indépendant / employeur),
- leur **métier**,
- leur **qualification** (ou niveau de diplôme),
- leur **place dans la hiérarchie professionnelle** (avoir ou non des personnes sous ses ordres),
- l'**activité de l'entreprise** où travaille la personne (secteur primaire, secondaire ou tertiaire).

Il y a **6 groupes de PCS** pour les actifs :

1. **Exploitants agricoles**,
2. **Artisans, commerçants et chefs d'entreprise** (souvent résumé par le sigle **ACCE**)
3. **Cadres et professions intellectuelles supérieures** (souvent résumé par le sigle **PCIS**)
4. **Professions intermédiaires** ((souvent résumé par le sigle **P.I.**)
5. **Employés**
6. **Ouvriers**.

Remarques :

- Le **revenu** n'est **pas un des critères retenus par l'I.N.S.E.E.** pour constituer les PCS, même si, indirectement, on va sans doute retrouver des individus ayant des revenus comparables dans la même PCS.
- Les **chômeurs**, s'ils ont déjà travaillé, sont classés en fonction des critères attachés à leur **dernier emploi**. **S'ils n'ont jamais travaillé**, ils sont classés à part, dans un groupe qui n'est pas vraiment une PCS, les « **chômeurs n'ayant jamais travaillé** ».

Les **PCS** regroupent des **catégories** (42 catégories socio-professionnelles) qui sont une décomposition plus fine de la **population active**, qui elles-mêmes regroupent les 455 **professions** que dénombre l'I.N.S.E.E. On a donc le schéma suivant :

455 Professions -----> 42 Catégories de PCS -----> 6 groupes de PCS

Remarque :

On trouve **parfois 8 PCS** quand l'I.N.S.E.E. souhaite répartir l'ensemble de la population française. **Il faut ajouter alors 2 PCS d'inactifs aux 6 catégories précédentes d'actifs :**

- les « **retraités** »
- et les « **autres sans activité professionnelle** ».

Indicateurs

Il n'y a **pas d'indicateurs** pour les *PCS* puisqu'elles sont elles-mêmes un outil construit par l'I.N.S.E.E., à part la **proportion de chaque PCS** dans la *population active* telle qu'on l'a donné plus haut.

Tendances

La structure sociale de la population française se transforme au cours du temps, comme le montre le tableau ci-dessous :

Structure de la population active française par PCS (en%)

	1962	1975	1982	1985	1995	2005	2015
Agriculteurs exploitants	15.9	7.8	6.4	7.0	3.5	2.4	1.8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10.9	8.1	7.9	8.0	7.5	6.1	6.4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4.7	7.2	8.2	8.5	12.5	15.6	17.7
Professions intermédiaires	11.0	16.0	17.0	21.1	22.4	23.1	25.4
Employés	18.4	23.5	26.9	25.4	27.8	29.3	28.0
Ouvriers	39.1	37.4	33.6	28.4	24.9	23.5	20.4
Autres	/	/	/	1.7	1.3	0.1	0.3
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : INSEE, recensements de la population pour les années 1962 à 1982, Enquête *Emploi* depuis 1985.

On observe que :

- la part des PCS salariées (ou assimilées) s'accroît, c'est ce que l'on appelle la **salarisation** de la population active.
- même si la part des PCS qualifiées dans la population active occupée s'accroît, **la part de celles qui sont peu qualifiées** (ouvriers et employés) **baisse** (mais on ne compte pas ici les chômeurs).

Enjeux

Répartir la *population active* ou la population totale en *PCS*, c'est faire le pari que, effectivement, les caractéristiques socio-économiques des individus sont en lien avec leurs comportements. Dit autrement, cela signifie que l'on pense qu'**une partie des comportements des individus est induite par leur formation, leur métier, leurs responsabilités, leur statut juridique.**

Est-ce bien réaliste ? Pour une bonne part, sans doute. Par exemple, le partage des tâches domestiques à l'intérieur d'un couple résulte-t-il du hasard ou bien est-il lié au statut social des individus ? Les statistiques montrent que les couples « ouvriers » sont plus traditionnels dans ce domaine que les couples « professions intermédiaires ».

Disposer de statistiques où l'on voit le partage des tâches en fonction de la PCS permet de le voir, et ce n'est évidemment pas le fruit du hasard. Mais évidemment, tel ou tel couple « ouvrier » peut très bien ne pas suivre ce modèle.

La France est un des seuls pays à disposer d'un outil de cette qualité pour étudier les comportements humains. Comme tous les outils, il est d'une part perfectible et ne doit pas, d'autre part, être utilisé pour dire n'importe quoi : **ce n'est pas parce que l'on appartient à une PCS que l'on a obligatoirement le comportement attendu des membres de cette PCS** (un « comportement » qui s'observe à travers des « tendance » statistiques ne correspondra jamais à un déterminisme social individuel)

Erreurs Fréquentes

- **Confondre PCS et CSP** : la *nomenclature* (c'est-à-dire la *liste*) des PCS a changé en 1982. Jusqu'à cette date, on ne parlait que de CSP. En 1982, l'I.N.S.E.E. pour notifier qu'il s'agissait d'un vrai changement, a modifié l'appellation : on est passé aux PCS, mais comme les deux noms sont très proches, l'habitude de parler des CSP est restée. Résultat : aujourd'hui, on emploie un peu n'importe comment les deux sigles, sans faire de différence notable. Pourtant si vous voulez être rigoureux, c'est la plupart du temps de PCS que vous devez parler.
- **Croire que le *salaire* ou le *revenu* sont des critères pour le regroupement en PCS** : il n'en est rien, nous l'avons dit plus haut. Il y a ainsi des PCS où les *inégalités* de revenu sont fortes : il y a une plus grande inégalité de salaire entre un jeune cadre débutant et un cadre dirigeant d'une grande entreprise qu'entre un ouvrier et un employé, par exemple.

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/>
(+ mise à jour et modifications)